

Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 19 décembre 2025

Publié le 19 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le vendredi 19 décembre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Etaient présents : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU) ; M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AIGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AIGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOLOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : MARDI 16 DECEMBRE 2025

Secrétaire de séance : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE),

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	2	0	2
Votants	2	0	4
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	4	0	4
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	4	0	4

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2025-56 | Comité syndical du 16 décembre 2025

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5
Tél 05 62 89 03 41 – instance@decoSET.fr – www.decoSET.fr

Accusé de réception en préfecture
031-259102636-20251219-D2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20251219-D2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

D2025 – 56 – Contrat de bail de la déchèterie de Cugnaux au profit de Decoset - Approbation

La déchetterie de Cugnaux est une réalisation du SIVOM de la SAUDRUNE, aujourd'hui SIVOM SAGE.

A la suite de l'intégration des communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane, au sein de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, aujourd'hui Toulouse Métropole, et conformément à l'article L 5211.25.1 du CGCT, un premier contrat de Bail d'une durée de 10 ans a été établi entre les deux parties, arrivé à expiration au 31 décembre 2019.

Ce bail a été ensuite renouvelé pour un an, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, puis renouvelé 2 fois pour une durée d'un an supplémentaire. Le dernier renouvellement a ainsi été acté par délibération n° D2021-76, en date du 9 décembre 2021, dans les mêmes conditions et jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce contrat de bail a ensuite été renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2025. Il est aujourd'hui proposé de signer un nouveau contrat de bail avec le SIVOM SAGE pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le prix est de 29 380.08 € (inchangé). Le loyer sera versé annuellement au 15 janvier de chaque année.

Le projet de convention de bail est présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Decoset,

Vu les statuts du Sivom Sage,

Vu le projet de contrat de bail,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le bail de la déchèterie de Cugnaux, établi par le SIVOM SAGE, le Bailleur, au profit de Decoset, le Preneur ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ce document et tous les actes et documents afférents à ce dossier ;
- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BERTORELLO



SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2025-56 | Comité syndical
décembre 2025

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5
Tél 05 62 89 03 41 – instance@decoSET.fr – www.decoSET.fr

Accusé de réception en préfecture
031-258102636-20251219-D2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20251219-D2025-56-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025